

STAPS et les études de santé

Je souhaite m'orienter vers des études de masseur-kinésithérapeute (IFMK Vichy) ou d'Ergothérapeute

Je souhaite m'orienter vers des études de médecine, maïeutique, orthodontie, pharmacie (MMOP)



Choix 1

L1 Passerelle

STAPS-Kiné Vichy

45 places à l'entrée

10 places en fin de L1 pour entrer à l'IFMK

(voir flyer spécifique)

Quelques places en Ergothérapie (nombre en attente de validation)

Choix 2

PASS

(Parcours Accès Spécifique Santé)

Je peux prendre n'importe quelle mineure (dont la mineure STAPS : 140 places)

Remarque : **20 places** en fin de PASS pour entrer à l'IFMK

PASS

(Parcours Accès Spécifique Santé)
Je peux prendre n'importe quelle mineure

(dont la mineure STAPS 140 places)



Si je ne suis pas pris à l'IFMK ou en Ergothérapie MAIS que je valide ma L1 STAPS ou les 60 ECTS de la PASS mineure STAPS (18 ECTS)

Je poursuis mes études en L2 en LAS (Licence Accès Santé) STAPS dans une des 4 mentions proposées*

J'ai une deuxième chance pour entrer en kiné et en ergothérapie en fin de L2 LAS STAPS

Si je ne suis pas pris en MMOP, MAIS que je valide les 60 ECTS de la PASS mineure STAPS (18 ECTS)

Je poursuis mes études en L2 LAS (Licence Accès Santé) STAPS dans une des 4 mentions proposées*

J'ai une deuxième chance pour entrer en MMOP en fin de L2 LAS STAPS (mineure santé)



Si je ne suis pris ni en MMOP, ni en kinésithérapie, ni en ergothérapie MAIS que je valide ma L2 STAPS je peux poursuivre mes études en L3 STAPS dans une des 4 mentions proposées*

Mentions STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif, Management du sport.